



Enseignement Public et Informatique
Association (loi 1901)

13, rue du Jura - 75013 Paris — (1) 43 37 86 14

Paris, le 27-01-89

*Lettre dans les mêmes termes à Messieurs
 M. ROCARD, J. ATTALI et B. PECHEUR*

Monsieur Lionel JOSPIN
 Ministre d'État, Ministre de
 l'Éducation Nationale, de la
 Jeunesse et des Sports

Monsieur le Ministre,

Depuis bientôt vingt ans, une politique originale d'introduction de l'informatique a été conduite dans l'Éducation Nationale faisant une large place aux apports de l'informatique aux différentes disciplines de l'enseignement général, sans négliger pour autant l'informatique à finalité professionnelle.

L'association Enseignement Public et Informatique, depuis sa création en 1971, a approuvé et soutenu les initiatives prises dans ce sens tout particulièrement dans les années 1981 à 1986.

Le «nouveau plan informatique» de M. Monory a entraîné le recul des utilisations pédagogiques de l'ordinateur dans les écoles, collèges et lycées d'enseignement général.

Après avoir examiné les projets de loi d'orientation présentés par Monsieur le Ministre d'État, Ministre de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports, l'ÉPI s'inquiète de ne rien retrouver de la politique antérieure dans ce domaine.

Pourtant, notre expérience de dix-huit années nous a convaincus que l'utilisation pédagogique des moyens informatiques, au même titre que celles des autres technologies nouvelles, est un important facteur d'innovation et de modernisation d'une école ouverte sur le monde.

L'informatique est de nature à apporter des solutions aux problèmes d'individualisation, de soutien, de diversification des formations, d'adaptation des méthodes pédagogiques comme des contenus d'enseignement. L'ordinateur permet aisément l'autonomie et le travail de recherche de l'élève mais aussi le travail en groupe autour d'un projet commun.

Négliger toutes les recherches, expérimentations et réalisations faites par tant d'enseignants, depuis deux décennies, est une grave erreur et conduirait à une régression. Les apports de l'informatique doivent être pris en compte dans tous les programmes et tous les enseignants doivent être encouragés explicitement à utiliser les ressources de l'informatique pour un enseignement rénové donnant plus de place à l'initiative des élèves.

C'est pourquoi les futurs Instituts universitaires de formation des maîtres ne peuvent ignorer les réalisations des Centres académiques et départementaux de formation aux applications pédagogiques de l'informatique. L'étude et la pratique de ces réalisations sont aujourd'hui indispensables à toute formation initiale et continue des enseignants.

Au moment où s'élabore un plan qui va décider de l'enseignement de demain, c'est-à-dire de la formation des jeunes à l'approche du XXI^e siècle, il est urgent que l'informatique pédagogique retrouve la place qu'elle n'aurait jamais dû perdre.

Nous vous demandons de bien vouloir recevoir une délégation du Bureau national de l'association.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments dévoués.

Jacques BAUDÉ
Secrétaire Général
pour le Bureau national